

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de LABLACHERE–Ardèche

le 27 JUIN 2014

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

Présents Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Mireille AREVALO, Jean-Paul ROBERT, Martine CARRIER, Eric BOISSIN, Aurélie CORRAO, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Franck GROS, Cécile GUIGON, Yannick MARCHAL, Daniel MORSELLI, Xavier OBRY, Dominique POUGET-TIRION, Rémy DE BESSA MARTINS (Secrétaire élu)

Absents: Nicole BISCAREL (procuration à Chantal THERAUBE)
Brigitte QUERE (procuration à Mireille AREVALO)

Délibérations:

-Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret, des délégués et des suppléants.

Le résultat des élections des délégués est le suivant :

nombre de votants :19

nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 2

nombre de suffrages exprimés :17

la liste suivante : Jean-Luc Tourel ,Mireille Arevalo, Albert Mozzatti, Dominique Pouget-Tirion, Jean-Paul Robert (5 titulaires) Brigitte Quéré, Daniel Morselli, Martine Carrier (3 suppléants) a obtenu : 17 voix

la liste suivante : Eric Boissin a obtenu : 0 voix

-Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

vote : 18 pour 1 contre (Eric Boissin)

-Choix des entreprises travaux bâtiments modulables à l'école publique de Lablachère.

la consultation des entreprises selon un marché à procédure adaptée auprès de trois entreprises s'est déroulée du 23 mai au 10 juin 2014

Une seule entreprise a déposé une offre :

SAS PORTAKABIN – Agence de Lyon Sud 7 Avenue du 24 août 1944 669690 CORBAS

pour un montant de 63 200 € HT (13 000 € HT pour les WC et 50 200 €HT pour la salle)

le résultat du vote pour choisir cette entreprise est : 18 pour 1 contre (Eric Boissin)

- Instauration d'une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Les adjoints techniques qui s'occupent de la station d'épuration effectuent un travail ingrat, insalubre et salissant et il serait juste de les indemniser. D'autant plus que chaque année la mairie perçoit une prime de l'agence de l'eau pour bonne tenue de la station d'épuration.

Vote : 19 pour l'instauration de cette prime

Sujets et courriers divers:

-Plan Local de l'Habitat (PLH): s'applique sur Beaume-Drobie et Val de Ligne. Pour aider à la construction et à la réhabilitation des centres anciens. Estimation de croissance à 0,9%

Le maire rappelle la nécessité de se documenter chacun sur le PLH pour mieux en comprendre l'importance .

-Règlement local de publicité va entrer en fonction pour tout le territoire Beaume-Drobie.

-Contrat de maintenance pour l'alarme de la mairie qui n'est plus sous garantie sera signé.

-Adhésion syndicat de Rivières Beaume-Drobie, présentation du syndicat par Jean-Paul Robert.
Coût de l'adhésion serait de 10 000 €.

-Marché à bon de commande : marché sur 3 ans renouvelable tous les ans permettant de faire des travaux d'entretien de voirie annuels sans avoir à faire des appels d'offre pour des travaux de 50 000 € à 200 000 €.

-Bibliothèque : aimerait une subvention plus conséquente au vu de l'achat d'un nouveau logiciel .
Il est fait remarqué que ce logiciel est d'un coût trop élevé .Il est aussi suggéré de faire appel à de nouveaux bénévoles ayant des compétences tant en gestion qu'en informatique afin de soulager les responsables. Car la bibliothèque est très importante dans la vie du village.

-Fourrière : la commune de Joyeuse utilise l'association « coup de pattes » et en est satisfaite ,étant plus réactive que la SPA.Il faudra rapidement prendre une décision .

-Aire de jeux : un nouveau jeu est en installation :une pyramide. A voir également l'installation de bancs et de tables,

-Les 2 logements qui se sont libérés, sont loués.

-Assurances : dégât des eaux à la mairie , suite à la mise en route de la climatisation par l'entreprise LARGIER TECHNOLOGIE.Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance de la mairie,l'expert doit intervenir.Ce dégât des eaux sera à la charge de l'entreprise de maintenance .

-Nombreux courriers et rendez-vous avec le maire pour des doléances : vitesse, incivilités, poubelles...

-Recours de M. Boissin demandant l'annulation des élections : ce recours a été totalement rejeté par le Tribunal Administratif de Lyon. De plus ,la demande fantaisiste de M. Boissin d'obtenir l'inéligibilité de Ms Tourel, Mozzatti et Mme Théraube prouve qu'il ne connaît pas les fautes graves qu'il faudrait avoir commises pour être inéligible !

M.BOISSIN n'admettant toujours pas le verdict des urnes ,fait appel en Conseil d'Etat.

Tour de table:

Albert : à la salle d'animation rurale, un devis a été demandé pour l'installation d'un ballon d'eau chaude de 50 L et d'une prise supplémentaire pour la sécurité. Devis accepté.

Réunion du conseil municipal terminée à 22h25

